

MONSIEUR JEAN-PIERRE BODET, PRÉSIDENT, ET LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VOUS PRÉSENTENT LEURS MEILLEURS VOEUX ET VOUS SOUHAITENT UNE EXCELLENTE ANNÉE



VIE PROFESSIONNELLE

Rappel - Appel à candidatures pour la 2ème promotion du programme Emergence Francéclat

Rappel - Candidatez au PRIX RSE Francéclat 2024

Atelier Export Francéclat : vendre à Singapour

Journée Convention d'affaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes du 13 février 2025

Point clés du Rapport d'information sur le programme Territoires d'industrie

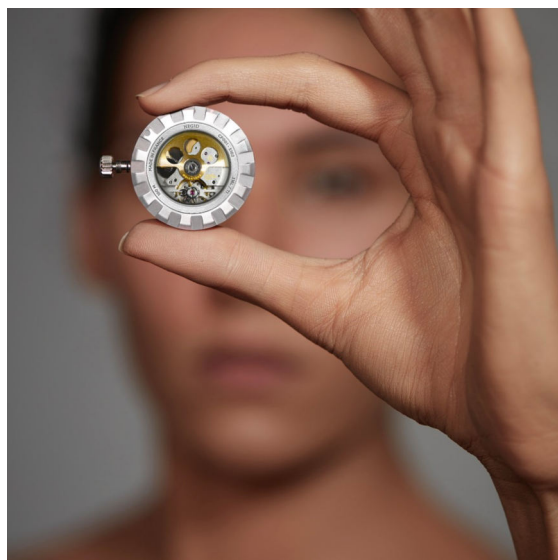
Tech Infos Francéclat n° 87 de décembre 2024

Entreprises : ce qui change au 1er janvier 2025

LE TEMPS DES ADHÉRENTS



**dévoile son Calibre
français**



BRÈVES HORLOGÈRES

ARILUS : GRAND ARC « ORGANIC »

MARCH LA.B : MONTRE AM2 AUTOMATIQUE ULTIMATE

NEO-LOGIX : NEO-FUGU® PILOT, UNE SOLUTION ERP

TÔLERIE RÉMOND : FABRICATION SUR MESURE DE PRÉSENTOIRS PLV

WOLBROOK : LE CHRONOGRAPHE SKINDIVER WTD CHRONO-MECAQUARTZ

VIBROGRAF : APPAREIL DE CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ

INNOVATIONS

ARCTEC : UNE TECHNOLOGIE DE POINTE AU SERVICE DU LUXE

TRANSVALOR : SOLUTIONS DE SIMULATION POUR LA HAUTE HORLOGERIE

VIE PROFESSIONNELLE

.....

Rappel - Appel à candidatures pour la 2ème promotion du programme Emergence Francéclat

Francéclat a lancé la 2^{ème} promotion de son programme Émergence - l'Accélérateur, conçu pour accompagner les marques françaises des secteurs de l'horlogerie, bijouterie-joaillerie, arts de la table et de la bijouterie de mode.

Ce programme, auquel France Horlogerie est associée, vise à répondre aux défis de la croissance spécifiques de ces entrepreneurs : structuration, stratégie et accès à un réseau de professionnels reconnus.

Les candidatures sont ouvertes **jusqu'au 3 février 2025**.

Pour tout renseignement : gadam@francehorlogerie.fr

Rappel - Candidatez au PRIX RSE Francéclat 2024

Francéclat a lancé l'appel à candidatures pour le PRIX RSE 2024.

Le Prix RSE, auquel France Horlogerie participe, récompense les acteurs des filières horlogerie, bijouterie-joaillerie et arts de la table engagés dans des démarches environnementales, sociales et sociétales innovantes.

Ce prix a aussi pour ambition de mettre en lumière l'exemplarité des pratiques RSE dans nos industries créatives.

Cette année à nouveau, une dotation exceptionnelle de **25 000 € sera répartie entre les trois lauréats**.

⇒ Qui peut participer ?

Ce prix s'adresse aux **ressortissants des 3 filières**.

⇒ Comment candidater ?

Vous avez jusqu'au **lundi 10 février 2025 à 13h00 pour soumettre votre dossier**.

⇒ Quels sont les critères de notation ?

Maturité : démarche RSE implémentée depuis plus d'un an dans votre entreprise.

Effectivité : vous devrez démontrer que votre démarche RSE repose sur des actions concrètes efficaces, en lien avec la stratégie globale de l'entreprise.

Innovation : le jury sera attentif à la dimension innovante de la démarche que vous portez.

Francéclat organisera un webinaire de présentation dédié le 21 janvier.

Pour tout complément d'information : gadam@francehorlogerie.fr

VIE PROFESSIONNELLE

Atelier Export Francéclat : vendre à Singapour

L'atelier Export Francéclat en visio, consacré à Singapour, **a été reporté au vendredi 24 janvier 2025, de 9h00 à 10h30**. France Horlogerie y participera.

Cité-Etat au cœur de l'ASEAN, Singapour est une vitrine incoutournable pour toute l'Asie jouissant d'un environnement des affaires extrêmement favorable.

Avec un marché en croissance, plutôt occidentalisé, les produits français bénéficient généralement d'une bonne image. Le marché singapourien touche une population multi-ethnique au pouvoir d'achat élevé, avec des consommateurs qui manifestent une certaine appétence pour les signes extérieurs de richesse, les nouveautés et la consommation au sens large.

Au programme :

- ✓ La création de société à Singapour
- ✓ Chiffres clés
- ✓ Le marché de l'horlogerie & de la bijouterie
- ✓ Témoignage d'un acteur local
- ✓ Clés culturelles

Stéphanie Rungs et Lae Douangpraseuth, de la Chambre de commerce française de Singapour, animeront ce webinaire.

Pour toute information : gadam@francehorlogerie.fr

VIE PROFESSIONNELLE

Journée Convention d'affaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes du 13 février 2025

La Région Auvergne-Rhône-Alpes organise le **13 février 2025** à Ainterexpo (Bourg-en-Bresse) la journée Convention d'affaires régionale dédiée aux rendez-vous BtoB qualifiés entre industriels manufacturiers de production de la Région.

Cette convention a comme ambition de faire se rencontrer une quarantaine de donneurs d'ordres avec 300-350 sous-traitants industriels pouvant répondre aux besoins identifiés des donneurs d'ordres.

Les entreprises peuvent participer en tant que donneurs d'ordres pour sourcer de nouveaux sous-traitants pour leurs machines, matières, maintenance ... et/ou en tant qu'offreur de solutions pour proposer leurs services et produits.

Veillez trouver le lien vers les inscrits : [Catalogue des inscrits](#)

La participation est gratuite en tant que donneur d'ordre avec une place dans le village des donneurs d'ordre (une table et deux chaises) pour présenter un échantillon de leurs productions.

La participation en tant qu'offreur de solution est de 125 € HT par participant à la journée.

Seules Les entreprises situées en Région AURA sont concernées.

Pour tout renseignement : gadam@francehorlogerie.fr

VIE PROFESSIONNELLE

Point clés du Rapport d'information sur le programme Territoires d'industrie

A l'occasion du renouvellement en 2023 du programme Territoires d'industrie jusqu'en 2027, la Commission des Affaires économiques du Sénat avait souhaité l'évaluer, avec le double objectif de dessiner les caractéristiques et conditions d'une pérennisation réussie du programme, et de rechercher les éléments susceptibles d'inspirer la rénovation de la politique industrielle française.

Le résultat de ces travaux qui soulignent que le facteur territorial est un puissant levier de réindustrialisation (le poids estimé du facteur territorial dans les dynamiques industrielles est de 40%) est présenté dans un rapport d'information. Les rapporteurs sont Martine Berthet (LR Savoie), Rémi Cardon (SER Somme) et Anne-Catherine Loisier (UC App Côte-d'Or) et les principales conclusions sont de :

- pérenniser le programme, peu coûteux pour les finances publiques, en le recentrant sur les territoires en capacité de développer une activité structurée autour de filières industrielles afin d'affermir la composante territoriale de l'effort national de réindustrialisation,
- mieux soutenir les initiatives locales visant à renforcer de manière transversale l'attractivité des territoires pour l'industrie,
- encourager le recours aux dérogations, pour mieux s'adapter aux réalités et contraintes locales.

Lien : [rapport d'information](#)

VIE PROFESSIONNELLE

Tech Infos Francéclat n° 87 de décembre 2024

Veillez trouver ci-dessous le sommaire de la newsletter des actualités techniques, normatives et réglementaires de Francéclat, la **Tech Infos n° 87 de décembre 2024** :

- Actions techniques de Francéclat
 - o Sablage de pièces : résultats d'essais sur les esthétiques possibles
 - o Mise à jour de la base de données des mouvements de montres
 - o Retour sur Formnext 2024, le salon de référence de l'impression 3D

- Veille réglementaire et normative
 - o Orfèvrerie et Arts de la table – Matériaux en contact avec les denrées alimentaires

- Journées techniques
 - o Fabrication additive métallique dans l'industrie de la précision
 - o Les mille facettes de la précision

Retrouver toute l'actualité de la Tech Infos via l'extranet de Francéclat :

<https://extranet.franceclat.fr/>

Source : Tech Infos Francéclat n° 87 de décembre 2024

VIE PROFESSIONNELLE

Entreprises : ce qui change au 1er janvier 2025

Crédits d'impôts, partage de la valeur en entreprise, plafond d'exonération de CFE... Comme chaque année au 1er janvier, de nombreux changements impactent les règles en vigueur pour les entreprises, notamment en cette période spéciale. Nous vous présentons les principales nouveautés pour l'année 2025.

SOMMAIRE

- 1 [Mesures applicables pérennes](#)
- 2 [Mesures applicables en suspens](#)

Mesures applicables pérennes

Qu'entendre par « mesures pérennes » ?

Qu'est-ce qu'une « mesure pérenne » ? C'est une règle, une loi ou une décision qui va rester en place sur le long terme, même si la loi de finances pour 2025 n'est pas adoptée. En d'autres termes, ce sont toutes les nouvelles règles qui entreront en vigueur le 1er janvier 2025 grâce à des lois ou des décrets déjà existants.

Gérer son entreprise

Fin de la procédure de continuité du guichet unique au 31 décembre 2024

Afin de faciliter la vie des entreprises, l'État a ouvert en janvier 2023 le guichet unique des formalités d'entreprises, opéré par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Une solution alternative de continuité était toutefois maintenue via Infogreffe. Le guichet étant pleinement fonctionnel, cette procédure de continuité s'arrêtera le 31 décembre 2024.

[En savoir plus sur le guichet unique](#)

Entreprises en difficulté : désignation et instauration des tribunaux des activités économiques

[Un arrêté du 5 juillet 2024](#) désigne les 12 tribunaux de commerce qui deviendront des tribunaux des activités économiques à partir du 1er janvier 2025.

[En savoir plus](#)

Mise en place obligatoire d'un dispositif de partage de la valeur dans certaines entreprises

Afin de faciliter la généralisation des dispositifs de partage de la valeur, [la loi du 29 novembre 2023](#) met en place une expérimentation obligatoire d'une durée de cinq ans dans les entreprises répondant aux critères suivants :

- effectif compris entre 11 et 49 salariés,
- activité exercée sous la forme juridique de société,
- bénéfice net fiscal au moins égal à 1 % des recettes pendant trois années consécutives.

Dans ces entreprises, le partage de valeur obligatoire peut correspondre :

- à la signature d'un accord de [participation](#) ou [d'intéressement](#),
- à l'abondement d'un plan d'[épargne salariale](#) (PEE, PEI, PÈRE-CO, PERE-CO-I, PERCO, PERCO-I),
- ou au versement de la [prime de partage de la valeur](#).

Cette obligation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les exercices 2022, 2023 et 2024 sont pris en compte pour l'appréciation du respect de la condition relative à la réalisation du bénéfice net fiscal.

[En savoir plus sur le partage obligatoire de la valeur en entreprise](#)

VIE PROFESSIONNELLE

Aide à l'embauche d'un apprenti

L'aide exceptionnelle aux entreprises recourant à l'apprentissage est reconduite en janvier 2025. Dans le courant du mois de janvier 2025, un décret déterminera l'aide au recrutement d'apprentis selon les nouvelles modalités suivantes :

- 6 000 € maximum pour le recrutement d'apprentis en situation de handicap,
- 5 000 € maximum pour les entreprises de moins de 250 salariés,
- 2 000 € maximum pour les entreprises de 250 salariés et plus.

Par ailleurs, [comme l'indique le ministère du Travail](#), dans l'attente de la publication du décret, pour tous les contrats d'apprentissage conclus à partir du 1^{er} janvier 2025, une aide de 6 000 € maximum est accordée pour la première année d'exécution du contrat pour la préparation d'un titre ou diplôme jusqu'au niveau baccalauréat (bac+2 pour les Outre-mer), uniquement pour les entreprises de moins de 250 salariés.

[En savoir plus sur l'aide à l'embauche d'un apprenti](#)

Fiscalité

Évolution des taxes sur l'affectation des véhicules à des fins économiques

À compter du 1^{er} janvier 2025, les taxes sur l'affectation des véhicules à des fins économiques, anciennement connues sous le nom de taxe sur les véhicules de société (TVS), subiront plusieurs modifications importantes :

- les tarifs relatifs à la taxe annuelle sur les émissions de CO₂ augmentent et évoluent,
- les véhicules hybrides ne seront plus exonérés de la taxe annuelle sur les émissions de CO₂,
- la définition des véhicules soumis à ces taxes sera également modifiée, notamment pour les véhicules de type « camionnette » (catégorie N1).

[En savoir plus sur les taxes sur l'affectation des véhicules à des fins économiques](#)

Nouveaux taux du versement mobilité

Les taux du versement mobilité sont réévalués deux fois par an : le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet. Ainsi, au 1^{er} janvier 2025, le champ d'application et le taux de versement mobilité évoluent.

[En savoir plus sur le versement mobilité](#)

Évolution des règles du régime franchise en base de TVA

Un nouveau décret, en vigueur au 1^{er} janvier 2025, définit de nouvelles règles pour le régime de franchise en base de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en France, tout en alignant ces dispositions sur les évolutions européennes.

[En savoir plus sur la franchise en base de TVA](#)

Évolution des plafonds d'exonérations de CFE dans les zones urbaines en difficulté

Les entreprises situées dans des zones urbaines en difficulté bénéficient d'exonérations temporaires de cotisation foncière des entreprises (CFE). Les plafonds de ces exonérations seront relevés pour l'année 2025.

[En savoir plus](#)

VIE PROFESSIONNELLE

Mesures applicables en suspens

Qu'entendre par « mesures applicables en suspens » ?

Qu'est-ce que des « mesures applicables en suspens » ? Ce sont des règles qui sont en vigueur pour le moment, mais qui pourraient changer. En effet, ces règles pourraient être modifiées à nouveau si un nouveau budget est adopté en 2025. Consultez également notre article [Mesures fiscales : quelles positions seront défendues par le Gouvernement en vue de la loi de finances pour 2025 ?](#) pour en savoir plus.

Fiscalité

Fin du dispositif d'exonération d'impôt en zones franches urbaines – territoires entrepreneurs (ZFU-TE)

Le dispositif d'exonération d'impôt en zones franches urbaines ne sera plus disponible au 1^{er} janvier 2025, en l'absence de loi de finances le prorogeant.

Ce dernier permettait aux entreprises implantées dans les ZFU-TE de bénéficier d'une exonération d'impôt sur les bénéfices ([impôt sur les sociétés](#) ou [impôt sur le revenu](#)) pendant cinq ans aux entreprises implantées dans ces zones.

Toutefois, notez que les exonérations sont toujours valables pour les créations ou extensions d'entreprises intervenant jusqu'au 31 décembre 2024.

D'ailleurs, les plafonds d'exonérations de CFE pour les entreprises situées dans une zone urbaine en difficulté ont été réévalués à la hausse (+3,6 %) compte tenu de la variation des prix constatée par l'Insee.

[En savoir plus sur le dispositif ZFU-TE](#)

[En savoir plus sur la revalorisation des plafonds d'exonérations de CFE](#)

Fin du dispositif d'exonération fiscale pour les entreprises implantées dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV)

Le dispositif d'allégement fiscal destiné aux entreprises s'implantant dans les quartiers urbains en difficulté ne sera plus disponible au 1^{er} janvier 2025, en l'absence de loi de finances le prorogeant.

Toutefois, notez que les exonérations sont toujours valables pour les créations ou extensions d'entreprises intervenant jusqu'au 31 décembre 2024.

D'ailleurs, les plafonds d'exonérations de CFE pour les entreprises situées dans une zone urbaine en difficulté ont été réévalués à la hausse (+3,6 %) compte tenu de la variation des prix constatée par l'Insee.

[En savoir plus sur le dispositif QPV](#)

[En savoir plus sur la revalorisation des plafonds d'exonérations de CFE](#)

Fin du dispositif d'exonération d'impôt pour les entreprises implantées dans des bassins d'emploi à redynamiser (BER)

Le dispositif d'exonérations fiscales et sociales destiné aux entreprises s'implantant dans des territoires dits en BER ne sera plus disponible au 1^{er} janvier 2025, en l'absence de loi de finances le prorogeant.

[En savoir plus sur le dispositif BER](#)

VIE PROFESSIONNELLE

À savoir

Pour les entreprises s'installant dans des zones visées par des encouragements fiscaux, le Gouvernement soutiendra l'adoption dans le futur projet de loi de finances pour 2025 de :

- l'octroi des avantages propres au zonage France Revitalisation Rurale (FRR) pour les entreprises installées à compter du 1^{er} juillet 2024 dans les communes anciennement classées en ZRR et sorties du classement FRR,
- la reconduction pour les installations d'entreprises en 2025 des avantages fiscaux inhérents aux Zones Franches Urbaines (ZFU) et QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville) tels qu'ils s'appliquaient aux installations d'entreprises jusqu'au 31 décembre 2024,
- la reconductions des avantages propres aux Bassins d'Emploi à Redynamiser (BER) pour les entreprises qui s'y installeront jusqu'en 2027.

[Consultez notre article pour en savoir plus.](#)

Ressources humaines

Exonération des frais de transport des salariés : retour au taux légal obligatoire de 50 %

Depuis août 2022, la prise en charge des frais de transports publics est exonérée de cotisations sociales jusqu'à 75 % du coût des titres d'abonnement pour le salarié.

En l'absence de l'adoption du budget 2025, la prolongation de cette mesure au-delà du 31 décembre 2024 n'a pas été validée. Par conséquent, à compter du 1^{er} janvier 2025, la prise en charge des frais de transport par l'employeur reviendra donc au taux légal obligatoire de 50 %.

[En savoir plus sur les frais de transports des salariés](#)

Aides publiques et financements

Fin du crédit d'impôt innovation (CII)

Le crédit d'impôt Innovation (CII), destiné à soutenir les PME dans leurs projets innovants, ne sera pas prolongé au-delà du 31 décembre 2024 en raison de l'absence d'adoption du budget 2025.

[En savoir plus sur le crédit d'impôt innovation](#)

À savoir

Pour le crédit d'impôt innovation (CII), le Gouvernement appuiera une reconduction de la déduction fiscale à compter du 1^{er} janvier, mais avec un taux d'aide ramené de 30 % à 20 %. [En savoir plus](#)

Fin du crédit d'impôt pour la formation des dirigeants

Le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise prendra fin au 31 décembre 2024 en l'absence de prolongation habituellement précisée dans la loi de finances.

Instauré en 2006, il permet aux entreprises de bénéficier d'un avantage fiscal lorsqu'elles engagent des dépenses pour la formation de leurs dirigeants.

[En savoir plus sur le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants](#)

Source : Par [Bercy Infos](#), le 26/12/2024 - [Gérer son entreprise Fiscalité](#)

LE TEMPS DES ADHERENTS



dévoile son Calibre français

Hegid, Maison d'Horlogerie Evolutive, cultive sa différence française dans l'horlogerie, et présente son nouveau mouvement : le Calibre Specimen FE-01.

Ce mouvement mécanique automatique à l'architecture moderne robuste et aux spécifications techniques d'élite se distingue par sa fabrication sur le territoire français. Alors que l'essentiel des composants de ses montres étaient déjà confectionnés sur ses terres originelles, Hegid rapatrie désormais la production de ses calibres.

Cette nouvelle étape de développement pour Hegid est le résultat d'une collaboration avec la manufacture historique France Ebauches basée en France à Maïche. Elle a récemment été relancée par le groupe Festina, propriétaire de Soprod, une entreprise manufacturière horlogère d'origine suisse, intégrée et indépendante, qui fabrique dans ses ateliers des calibres pour de grandes maisons depuis 1966.

L'ensemble des capsules des collections Hegid seront désormais équipées du Calibre Specimen FE-01.



Les montres Hegid sont faites pour évoluer, être portées au quotidien, et se transmettre aux générations futures. Ainsi, le mouvement qui les anime se doit d'être solide et issu d'ateliers qui puissent assurer son entretien au fil des décennies. Le calibre français Hegid Specimen FE-01, développé sur la base de mouvements éprouvés, répond à ces exigences.

LE TEMPS DES ADHERENTS

Son architecture élégante aux finitions soignées vient parfaire sa précision et sa durabilité éprouvée. Le nouveau cœur mécanique des capsules Hegid bat à une fréquence de 4Hz (28 800 alternances/heure) et offre une réserve de marche confortable de 44 heures.

Au-delà des divers amortisseurs de chocs présents dans la conception des capsules et carrures Hegid, le calibre Specimen FE-01 dispose d'un système Incabloc® double cône et d'un pont de balancier traversant qui garantissent une solidité et une stabilité inédite à son organe réglant.



Caractéristiques techniques : Calibre Hegid Specimen FE-01

Mouvement mécanique à remontage automatique. Fonctions : heures, minutes et secondes au centre, date à 3h. Précision : -4/+6s par jour. Réserve de marche : 44 heures

Technologies : Amortisseur de chocs Incabloc® double cône avec pont de balancier traversant. Quantième à guichet, semi-instantané. Correction rapide du quantième. Mise à l'heure avec stop seconde

Décorations : Pont de balancier évidé offrant une vue dégagée sur l'organe réglant. Masse oscillante dorée, ajourée, et gravée EVOLUTION. Platine rhodiée, gravée du monogramme Hegid, et CALIBRE SPECIMEN FE-01

Fréquence : 4 Hz (28'800 alternances/heure)

Nombre de composants : 151

Nombre de rubis : 23

Dimension : 11 ½ mm



LE TEMPS DES ADHERENTS

.....



L'ensemble des capsules des collections Hegid seront désormais équipées du Calibre Specimen FE-01, comme la Montre « Vision » bleue ou Montre « Mirage Soleil » verte ...



**Showroom HEGID
8, rue Volney
75002 Paris
Mardi – Samedi (14h30 - 19h)**

E-mail : contact@hegid.com

<https://hegid.com>

BRÈVES HORLOGÈRES

ARILUS : GRAND ARC « ORGANIC »

Fondée il y a trois ans au cœur des Alpes, ARILUS incarne une vision moderne de l'horlogerie française. Alliant technologie et artisanat, chaque montre raconte une histoire unique, celle d'un luxe authentique et durable.

ARILUS redéfinit une fois encore les codes de l'horlogerie contemporaine avec son dernier modèle, la Grand Arc « Organic ». Inspirée par la nature et le savoir-faire régional, cette nouvelle création incarne un équilibre parfait entre design organique, technologie de pointe et artisanat traditionnel.

Avec le modèle Organic « Frêne », la nature devient la plus belle des inspirations. Le cadran est conçu en frêne thermo chauffé, soigneusement sélectionné et travaillé près de Praz-sur-Arly (Haute-Savoie). Ce bois noble, utilisé pour construire les chalets alpins, est sublimé par des cornes paraboliques en métal 316L, issues de l'impression 3D, pour un équilibre parfait entre tradition et modernité.

Son bracelet en peau d'Abondance, à la teinte naturelle blanc et acajou, reflète la richesse des matières locales. Pour une alternative classique, le bracelet en cuir de vachette Ingrassata acajou complète harmonieusement ce modèle chargé de caractère.

<https://arilusmontres.com>



MARCH LA.B : MONTRE AM2 AUTOMATIQUE ULTIMATE



Avec son boîtier octogonal en acier inoxydable de 39 mm, son cadran brossé aux index ciselés et ses 68h de réserve de marche offertes par le mouvement G100 à 3 aiguilles et date, le modèle AM2 Automatique allie style et performance.

Dans un style radical des années 70, le boîtier savamment poli brossé a été conçu avec des angles agressifs ultra biseautés et assemblé avec un verre en saphir quasiment inrayable, traité anti-reflets, réhaussé et bombé.

La couronne positionnée à 4H signature de la marque est guilochée avec les lignes entrelacées du M de MARCH LA.B.

Le cadran surmonté d'index découpés positionnés de façon horizontale à 11h, 1h, 5h et 7h est assemblé de deux parties qui peuvent être soleillées ou brossés selon les couleurs.

Le guichet cerclé d'une fenêtre en acier ciselée arbore un dateur aux chiffres blancs très rétros imprimés sur un fond noir laissant apparaître une fois par mois le chiffre 3 en vert.

Au dos de la montre, le fond squelette vert laisse apparaître le mouvement G100 dont la masse a été perforée des 3 lignes March LA.B qui s'entrecroisent.

Son aspect racing en fait un accessoire de mode intemporel parfait pour toutes les occasions.

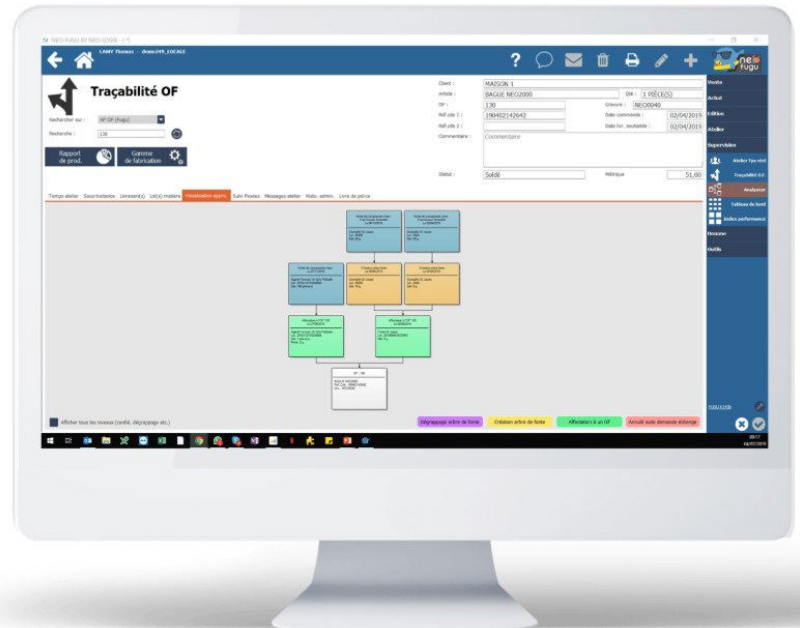
<https://march-lab.com>

BRÈVES HORLOGÈRES

NEO-LOGIX : NEO-FUGU® PILOT, UNE SOLUTION ERP

Fondée en 2004 et basée à Clermont-Ferrand, la société Neo-Logix (qui vient de rejoindre France Horlogerie) est spécialisée en édition et intégration de logiciels de gestion entièrement dédiés aux professionnels de l'horlogerie, bijouterie, joaillerie et orfèvrerie. NEO-FUGU est une offre complète d'outils de pilotage et de management d'atelier HBJO qui s'adapte et se réinvente pour correspondre à 100 % à vos besoins réels. « NEO-FUGU® Pilot » est une solution ERP (Enterprise resource planning) conçue pour les ateliers artisanaux et manufactures de luxe (Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, Coutellerie, Maroquinerie) afin d'optimiser l'ensemble des opérations et gagner en agilité.

Un outil aux nombreuses fonctionnalités pour manager toutes vos ressources et maîtriser votre chaîne de



Centralisez ainsi, avec « NEO-FUGU® Pilot » l'ensemble des données commerciales et de production de votre atelier dans un même logiciel modulable, spécialisé et innovant, qui intègre tous les métiers et parties prenantes pour un pilotage global, facile et flexible de votre organisation.

<https://www.neofugu.com/fr>

TÔLERIE RÉMOND : FABRICATION SUR MESURE DE PRÉSENTOIRS PLV



Chaque étape de la réalisation a été soigneusement suivie, de la modélisation 3D au thermolaquage, en passant par la découpe laser et l'assemblage final.

« En combinant notre savoir-faire technique et notre créativité, nous garantissons des solutions sur mesure qui mettent vos produits en valeur tout en respectant vos contraintes logistiques. »

<https://www.tolerie-remond.com>

TÔLERIE RÉMOND est une société spécialisée dans l'étude, la conception, le développement et la fabrication de mobilier en métal. Son expertise en tôlerie lui permet d'accompagner les marques dans la création de présentoirs sur mesure pour lieux de vente (PLV). Cicontre, la mise en avant de l'une de leurs récentes réalisations : un présentoir conçu pour la marque française de montres Gustave & Cie.

Pour ce projet, TÔLERIE RÉMOND a travaillé en étroite collaboration avec le client afin de développer un présentoir à la fois esthétique et fonctionnel, de l'idée initiale à la livraison du produit fini. Son design sobre et élégant a été pensé pour refléter l'univers de la marque et valoriser les montres exposées. Fabriqué avec des matériaux de qualité, ce présentoir assure à la fois une solidité durable et une finition haut de gamme.

BRÈVES HORLOGÈRES

WOLBROOK : LE CHRONOGRAPHE SKINDIVER WTD CHRONO-MECAQUARTZ



La Skindiver WTD Chrono-Mecaquartz - Télémètre et Décimètre - Chronographe est une montre-outil polyvalente dotée d'une complication chronographe, d'une lunette tournante avec 12 fuseaux horaires et d'échelles télémétriques et décimétriques. Le chronographe multifonctionnel préféré des aviateurs et des ingénieurs de la fin des années 1950 et des années 1960 est de retour.

L'Édition NACA - rend hommage aux hommes et aux femmes du NACA - National Advisory Committee for Aeronautics - qui ont été à l'avant-garde des découvertes aéronautiques qui ont conduit à la création de la NASA et à l'âge d'or de l'exploration spatiale.

La Skindiver WTD Chrono-Mecaquartz - Telemeter & Decimeter - est disponible dans différentes couleurs de cadran sur des bracelets en cuir une pièce ou en acier façon « grains de riz ».

Les montres Wolbrook sont diffusées par KINABLE.

Caractéristiques :

Boîtier en acier inoxydable 316L brossé à la main (Ø 40 mm). Verre Cristal saphir avec revêtement anti-reflet intérieur. Cornes percées pour faciliter le changement de bracelet. Mouvement mecaquartz Seiko VK64 avec régulation à quartz et action mécanique :

- Aiguille des secondes du chrono centrale 1/5 à balayage
- Remise à zéro instantanée brevetée par Seiko - d'un clic, toutes les aiguilles du chronographe sont remises à zéro en une seule fois grâce à un mécanisme de marteau à trois pointes.

Étanchéité à 10 bar

<https://wolbrook.com/fr>

BRÈVES HORLOGÈRES

VIBROGRAF : APPAREIL DE CONTROLE D'ÉTANCHÉITÉ

Les différents contrôleurs d'étanchéité proposés par VIBROGRAF analysent la déformation du boîtier de montre sous vide et sous pression avec prise en compte du comportement en déformation. Différents modèles avec et sans compresseur sont proposés pour des pressions de 0.8 à 10 bar.

Ici, le testeur de fuite LT121 incarne à la perfection la technologie et le design. Cet appareil de test répond à toutes les exigences d'un appareil de test de fuite moderne et fonctionnel.

Les avantages :

- Capteur de haute précision
- Positionnement automatique du capteur et ouverture de la cloche
- Interface intuitif via écran tactile 5 pouces
- Evaluation visuelle en temps réel
- Paramètres de programme flexibles
- Poids 3,2 kg. Pression -0.8 – 10 bar. Dimension 210 x 260 x 260 mm. Ecran : 5" TFT-Touche-Display (800 x 480 Pixel). Puissance 30 Watt

<https://www.vibrograf.com>



INNOVATIONS

ARCTEC : UNE TECHNOLOGIE DE POINTE AU SERVICE DU LUXE

Créé en 2003, implanté à Marnaz en Haute-Savoie dans la Technic Vallée, ARCTEC est le premier acteurs français, expert en solutions de revêtement PVD & CVD.

Avec des revêtements innovants et performants, des clients répartis sur l'ensemble du territoire, et des secteurs d'applications très variés, de l'outillage au dispositif médical en passant par le décoratif et l'industrie du luxe (Haute joaillerie, horlogerie de prestige, maroquinerie haut de gamme, accessoires de mode), ARCTEC a su s'imposer comme un challenger majeur, novateur, toujours à la recherche de nouvelles solutions pour répondre aux problématiques de ses clients.

ARCTEC a choisi la technologie PVD & CVD par évaporation Arc et Arc pulsé. Parmi toutes les technologies de dépôts, celles-ci réunissent les meilleurs atouts pour permettre à la fois de concevoir des couches sur-mesure et adaptées à vos contraintes spécifiques, et de garantir une reproductibilité et une fiabilité totale du process.

Grâce à des années de recherche et de développement, ARCTEC a mis au point des revêtements PVD (Physical Vapor Deposition) qui offrent une résistance exceptionnelle à l'usure, aux rayures et à la corrosion.

Ces revêtements garantissent une durabilité inégalée, mais aussi une finition adaptée qui sublime chaque pièce.



Un nuancier sur mesure :

- *Or/Gold (Une finition dorée éblouissante),*
- *Or rose/Purple (Une finition rose poudré discrète),*
- *Argent/Titanium (Une finition titane argentée),*
- *Anthracite/Black (Une finition Noir profond et captivant),*
- *Mordoré/Sunset (Une finition cuivrée subtile),*
- *Bleu/Saphir (Une finition bleu métallisé élégante et rare) ...*

ARCTEC fournit des solutions sur-mesure, garantissant respect du cahier des charges, reproductibilité en termes d'épaisseur, référent colorimétrique, et résistance à l'abrasion grâce à des contrôles et étalonnages effectués dans leur laboratoire.

Une technologie qui s'inscrit parfaitement dans une démarche environnementale et bas carbone : Diminution des émissions de CO₂, consommation énergétique réduite, longévité des pièces produites, process de fabrication éco-responsable et sans gaspillage : les revêtements PVD proposé par ARCTEC, offrent des solutions durables qui améliorent les performances et réduisent l'impact écologique des process de production, réduisant notre et votre empreinte environnementale.

ARCTEC
144, rue de l'Industrie,
PAE les Léchères
74460 MARNAZ

T. +33 (0)4 50 18 43 10

E-mail : contact@arctec.fr
<https://eclat-luxe.arctec.fr>

INNOVATIONS

TRANSVALOR : SOLUTIONS DE SIMULATION POUR LA HAUTE HORLOGERIE



TRANSVALOR S.A. est une entreprise française fondée en 1984, qui a pour vocation le transfert et l'industrialisation de travaux de recherche dans le domaine de la simulation numérique.

Leur mission ? Le développement et la commercialisation de logiciels de simulation de mise en forme des matériaux :

- Maîtriser la fabrication des composants.
- Simuler la gamme de mise en forme depuis la découpe jusqu'à la pièce finale.
- Étudier l'assemblage des composants du mouvement mécanique et des éléments de bracelet ...).

Les logiciels Transvalor sont réalisés en partenariat avec le CEMEF (Centre de Mise en Forme Mines ParisTech).

Maîtriser la fabrication des composants

La simulation numérique s'adapte à toutes les opérations manufacturières : étampage à froid ou à chaud, cambrage, chassage, emboîtement, laminage, lanternage, découpe, usinage, pliage, traitements thermiques ...

Tous les composants du boîtier au bracelet peuvent être modélisés (carrure, lunette, couronne, fond, maillons, boucle fermoirs, pièces de mouvement...) et ceci quel que soit le matériau travaillé (acier inox, titane, aluminium, laiton, platine, or, métaux précieux).

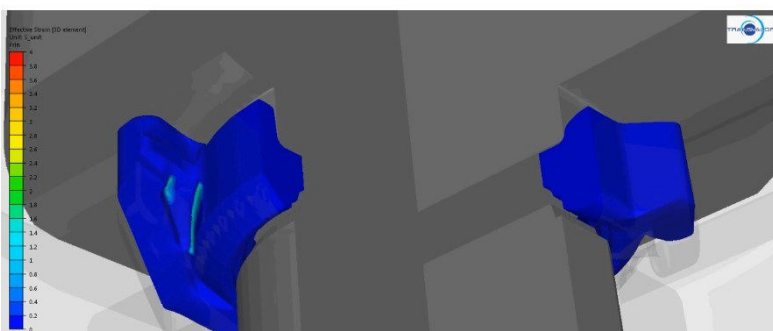


Simulation des opérations d'étampage depuis l'ébauche jusqu'à la finition - ©Boucledor

Améliorer la qualité des pièces

La simulation permet d'identifier d'éventuels défauts de sous-remplissage, de replis et d'anticiper la progression de la gamme de matricage. Grâce à l'analyse des résultats il est possible d'anticiper les caractéristiques mécaniques des pièces en fin de déformation.

Il est aussi possible de maîtriser les profils de découpe, détecter les zones de fissure, prévenir des casses outillages et évaluer les valeurs limite d'endommagement.

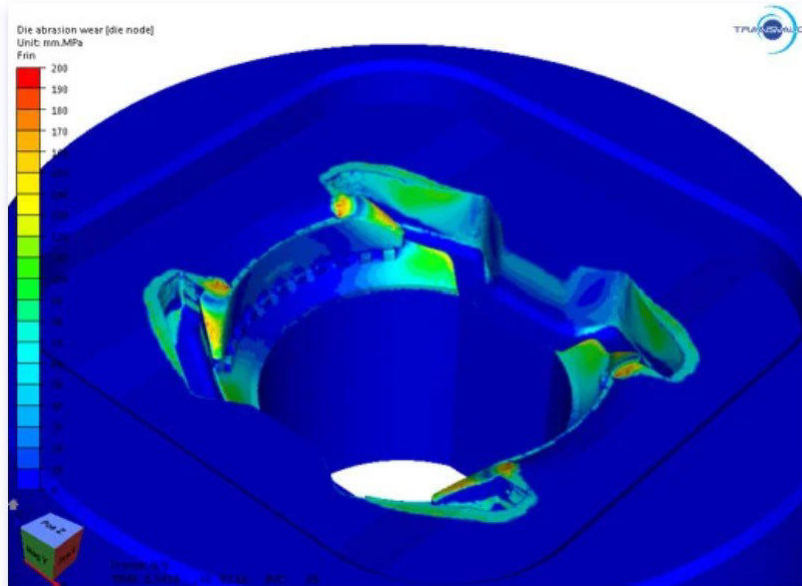


Visualisation de la déformation lors d'une opération d'étampage de carrure

INNOVATIONS

Agir sur les coûts

La simulation permet de réduire significativement les temps de conception et de mise au point, en limitant les prototypages et les essais en atelier, en réduisant le nombre de frappe. La détection de défauts permet d'éliminer les pièces défectueuses et d'agir sur la durée de vie de l'outillage.

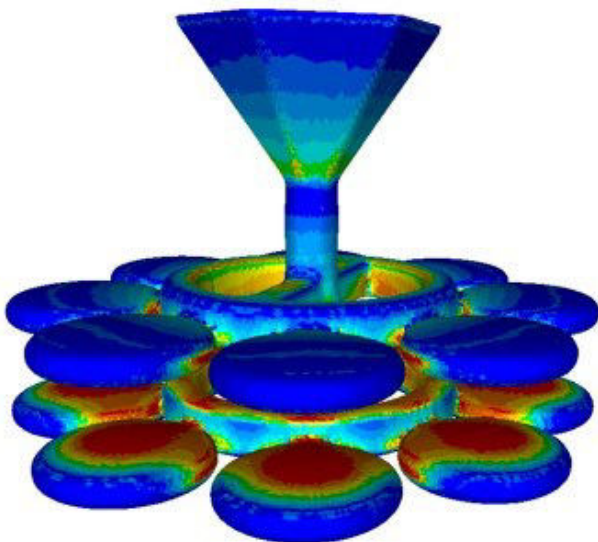


Visualisation de l'usure abrasive sur l'outillage

Contrôler la coulée des métaux

La simulation numérique est aussi adaptée à la coulée des métaux précieux. La fonderie de précision, la coulée par gravité ou encore le moulage à la cire perdue peuvent être modélisés avec THERCAST®.

Le logiciel modélise toutes les étapes du procédé, du remplissage à la solidification. Il prédit l'apparition de défauts de fabrication (porosités, retraits, ségrégations, etc.) et le temps de solidification.



Prédiction de température en fonderie de précision avec prise en compte de l'auto-rayonnement

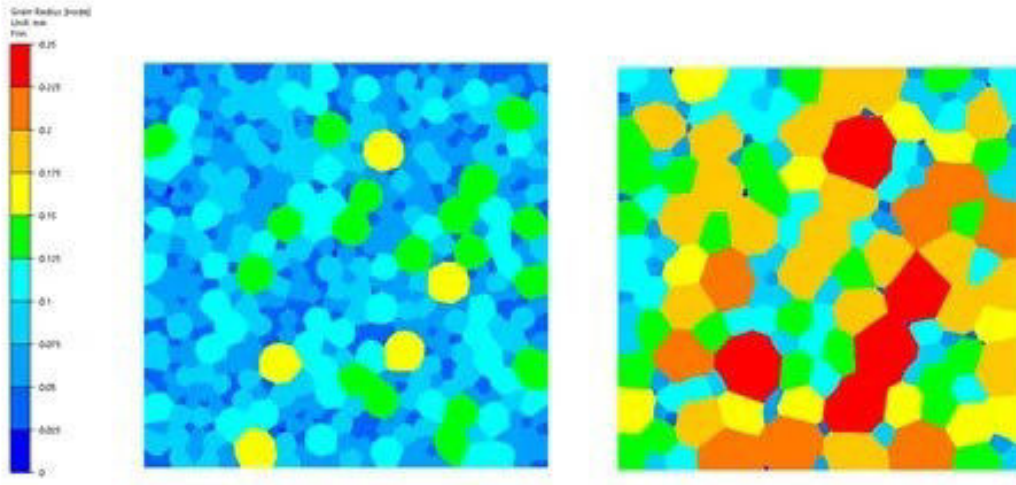
D'autres fonctionnalités clés sont très utiles au secteur de l'horlogerie :

- Génération automatique de la coquille
- Prise en compte de l'auto-rayonnement pour le calcul thermique
- Aide au design et au positionnement des canaux d'alimentation.

INNOVATIONS

Analyser la microstructure

En 2D ou en 3D, le logiciel DIGIMU® permet de modéliser les évolutions microstructurales pendant les procédés de mise en forme des métaux : recristallisation, croissance de grains, épinglage, déformation du polycristal, etc.



Croissance de grains

En le couplant avec les logiciels FORGE® ou COLDFORM®, il est possible d'utiliser les capteurs FORGE®/COLDFORM® pour alimenter les simulations DIGIMU® et analyser l'évolution microstructurale dans les points critiques d'une pièce.



L'utilisation de ces logiciels de simulation permet de faciliter une diversification des gammes produits et la transmission des connaissances dans l'entreprise.

TRANSVALOR S.A.
 950, avenue Roumanille,
 Bâtiment Iroko
 CS 40237 Biot
 06904 SOPHIA ANTIPOLIS cedex

T. +33 (0)4 92 92 42 00
 E-mail : marketing@transvalor.com

<https://www.transvalor.com/fr>



22, Avenue Franklin Roosevelt,

01 40 70 00 67

www.francehorlogerie.com

siret : 784 358 673 00035

code APE : 9411Z